À LA UNE

Commerce et territoire : fluidifier les échanges entre les acteurs publics et les enseignes

Les relations entre commerce et ville ont fait l'objet de multiples débats, particulièrement depuis les années 70 avec la création des premiers hypermarchés et zones commerciales.

Depuis deux ans, les échanges portent sur les difficultés rencontrées par de nombreux centres-villes de villes moyennes. Ces débats aboutissent actuellement à la formalisation de la loi Elan et, particulièrement, de son article 54 visant à encadrer la mise en œuvre du plan « Action Cœur de Ville ».

222 villes ont été retenues. Des périmètres vont-être définis. Des conventions sont en cours de signature entre l'Etat, les collectivités territoriales, la Caisse des Dépôt, l'ANAH…

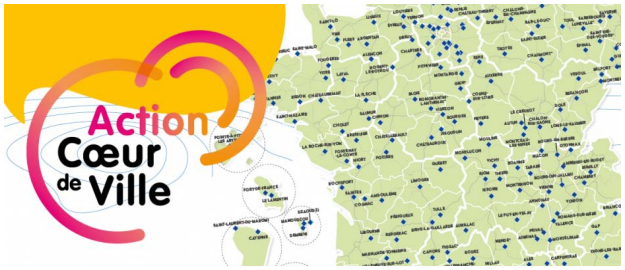

Nous l'avons déjà écrit à plusieurs reprises, nous soutenons ce plan pour les raisons suivantes :

- Il oblige à la réalisation d'un diagnostic local au niveau du bassin de vie.
- Il porte sur le logement en priorité, condition déterminante pour la vie dans les centres-villes et, au-delà, contribue à l'activité des commerçants.
- Il met en place une gouvernance de projets multi-acteurs, publics et privés.
- Il organise l'accès à la compétence pour les territoires et soutient le recrutement et la formation de manager de ville et de territoire…

Nous espérons que ces mois de discussions et cet engagement de l'Etat en faveur de projets définis localement et soutenant les initiatives définies par les élus locaux, permettra de :

- Faire mieux appréhender par les élus, le commerce, ses impératifs, son activité économique et ses évolutions.
- Recréer une confiance entre élus locaux et acteurs du commerce, notamment acteurs nationaux dont les enseignes Procos.
- D'engager les élus à faire un diagnostic sérieux de leur projet de territoire en y intégrant sa composante commerce, définissant ainsi une vision à partager par tous les acteurs du territoire, y compris ceux du commerce. Ce qui suppose d'organiser le dialogue permanent entre tous les acteurs de la ville et ceux des activités économiques, commerce mais également logistique par exemple.

Mieux intégrer demain le commerce dans les territoires passe impérativement par ces modifications de gouvernance locale partagée et de travail transparent entre élus et acteurs du commerce. Ce n'est pas le changement de la composition des CDAC, les éventuelles modifications de critères… qui apporteront des solutions. Sans vision du commerce à 15 ans dans un territoire donné, au niveau du bassin de vie, la plupart des décisions prises par les CDAC resteront perçues comme incompréhensibles et sans fondement… Le sens sera donné par les axes d'évolutions définis par ce travail et ces échanges sur la vision à moyen terme.

Bien entendu, aujourd'hui, nous parlons centre-ville essentiellement. Mais, dès demain, il faudra aborder la modernisation des zones de périphérie pour les rendre attractives aux attentes des consommateurs, en limiter la paupérisation, mieux les intégrer dans la ville…

C'est dans ce cadre que, souhaitant contribuer à ces nouvelles approches impératives, Procos s'est engagé auprès de trois structures pour mettre en place toute démarche susceptible d'améliorer la compréhension des évolutions du commerce et la stratégie des enseignes par les élus locaux et leurs équipes (démarches de formation donc, d'acculturation permanente, de réflexion prospective et de facilitation des échanges).

Procos a donc signé les trois conventions suivantes :

- Convention avec les Clubs des Managers de ville et de territoire pour contribuer à la formation de ces relais de terrain indispensables. Courroie de transmission entre acteurs de la ville et opérateurs privés en matière de commerce mais également de logistique… les managers ont la possibilité de tester leurs idées auprès de Procos.

- Convention avec la Fédération des ScOT (schéma de cohérence territoriale). Procos soutient l'idée que l'amélioration entre territoire et commerce repose très largement sur la démarche que voudront mettre en place les élus locaux en matière de vision du commerce de demain à l'échelle de leur bassin de vie, d'une part, et de leur volonté d'échanger avec les acteurs du commerce, dont les enseignes, d'autre part. Les réflexions sur les ScOT représentent un moment privilégié pour s'accorder sur une vision partagée et les lignes principales du futur du commerce dans les territoires. Procos souhaite contribuer à ces réflexions territoriales en apportant son expertise prospective, d'une part, et communiquer à date, les approches des enseignes, d'autre part.

- La troisième convention porte sur le territoire francilien. Procos a participé à la signature d'une plateforme partenariale initiée par la CCI Paris-Île-de-France visant à favoriser l'adaptation des commerçants et du commerce au sein du territoire francilien. Cette démarche a permis d'associer à la fois les collectivités locales (Métropole du Grand Paris, ville de Paris…), Préfecture de police, ainsi que de nombreuses fédérations du commerce dont Procos dans le cadre d'une liste d'objectifs.

Dans chacune de ces démarches visant à l'intégration des acteurs du commerce dans la concertation aval et dans un dialogue constructif avec les différents territoires locaux, Procos a rappelé :

- que l'avenir du commerce ne s'appréhendait pas à l'échelle d'une commune,

- qu'il fallait se préoccuper du commerce de demain, de sa modernisation, de son indispensable adaptation rapide, et non dans la reconstruction d'une conception nostalgique d'un commerce passé,

- que le commerce devait s'appréhender non seulement en polarité, en lieux de commerce mais, et surtout, en appréciation du flux et de la mobilité pour bien prendre en compte les conséquences sur la stratégie des acteurs et la conception des territoires,

- qu'une nouvelle approche qui consisterait, à opposer encore centre-ville et périphérie ou magasins et internet serait vouée à l'échec dans la mesure où elle ne permet pas la prise en compte des évolutions de la société, des attentes des consommateurs et ne permettrait donc aucunement aux acteurs de s'adapter au monde de demain.

CONVENTION DE PARTENARIAT

UMCL Managers de ville et de territoire – PROCOS Fédération pour l'urbanisme et le développement du commerce spécialisé

Objectif

Instaurer un dialogue permanent bipartite entre managers de centre-ville et Procos pour favoriser la meilleure compréhension des impératifs des différents acteurs impliqués dans le développement du commerce (enseignes, élus, managers)

Objectif

Favoriser la collaboration en amont entre les acteurs du commerce et de l'aménagement du territoire

Les signataires : FCD, Alliance du commerce, FCA, CNCC, PROCOS

Objectif

Définir une feuille de route collective pour le commerce en Ile-de-France sous forme de 12 actions

Les signataires : 19 représentants d'associations d'entreprises, associations du commerce, institutionnels, pouvoirs publics…

La solution est donc dans l'échange et le travail en commun. Cela suppose de reconstituer une confiance suffisante entre les acteurs. Entre élus et commerçants, entre élus et enseignes nationales, entre bailleurs et locataires… Chacun a des responsabilités et des compétences. Dans un monde complexe qui connait des évolutions aussi rapides qu'aujourd'hui, la mise en commun de moyens, de compétences, de savoir-faire, d'innovations… est impérative. Cela suppose une volonté de faire ensemble. Sur ce point, les élus doivent prendre leurs responsabilités. Cela sous-entend une réelle volonté d'écoute et de prise en compte des objectifs et des contraintes de l'autre et, ce point relève de la responsabilité de chacun, élus, acteurs privés, administrations…

Il nous semble que ces trois conventions sont autant de signes d'une volonté d'acteurs de travailler ensemble et d'améliorer nos fonctionnements antérieurs. Procos a choisi de s'y investir, à son niveau et dans la mesure de ses moyens, au profit des enseignes, bien entendu, mais également des territoires et, de ce fait, de la contribution du commerce à la vie quotidienne des citoyens. Commerce et territoires sont intimement liés. Les adaptations actuelles, les fortes mutations, sont l'occasion d'améliorer leurs relations et leurs interpénétrations. ■